

Paris, le 19 mars 2021.

M. le Président,

Un an s'est écoulé depuis qu'un virus a désorienté le monde entier y compris les nations appartenant au cercle des pays les plus riches. Un an après, nous en sommes au même point ou presque. Cette épidémie frappe aussi bien les pays riches que les pays pauvres et a mis en exergue les injustices économiques, sociales et sanitaires internes mais aussi entre pays. Elle met également en évidence la brutalité et les injustices des fractures structurelles qui existent partout à travers le monde et confirment les dualités entre classes sociales. La gestion de la crise est abordée pays par pays sans réelle stratégie globale et des logiques nationalistes tournent le dos à tous les idéaux de solidarité. Il apparaît désormais, que le chacun pour soi devient le maître mot au mépris de la santé du plus grand nombre.

La technologie et la recherche ont permis la production de vaccins, mais nous ne pouvons que déplorer les compétitions internationales et faire le constat de l'échec de la coopération internationale sur ce point. Une nouvelle fois, la course effrénée aux profits a des effets désastreux.

En France, depuis un an, ce gouvernement montre au quotidien son inaptitude à préserver la santé du plus grand nombre. Comment pourrait-il en être autrement quand seuls les intérêts économiques prévalent. Les conséquences de cette pandémie sont multiples : accélération de la crise économique, accélération de la crise sociale, explosion de la pauvreté mais aussi explosion des situations de dépressions, pour une grande partie de la population notamment chez les jeunes. Enfin, il faut noter qu'en un an de crise, la situation de l'hôpital public reste toujours alarmante faute de moyens et de reconnaissance. Le Grenelle de la Santé n'a été en vérité qu'un leurre. Le « quoi qu'il en coûte » ne concerne pas à l'évidence, le patient «santé publique » à terre après de trop nombreuses années de diète budgétaire et de réformes organisationnelles.

Cette année de crise sanitaire n'a pas, non plus, remis en cause les inégalités entre les femmes et les hommes bien au contraire ! Les métiers qui ont été en première ligne sur le front contre le Covid-19 (santé, éducation, nettoyage, alimentation, distribution, etc) sont souvent faiblement rémunérés, non valorisés, précaires. Et surtout, ce sont des métiers majoritairement occupés par des femmes. Les violences conjugales ont augmenté : comparé à la même période en 2019, les interventions des forces de l'ordre à domicile ont augmenté de 42 %, tandis que les appels au 3919 ont triplé. Mais les femmes peuvent-elles espérer que cette période verra la reconnaissance de leurs revendications à l'obtention (enfin) d'une réelle égalité des droits entre elles et

les hommes ? Rien n'est moins sûr. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir dans l'ensemble de la société et y compris à la DGFIP. En effet, pour une administration à 59 % féminisée, en catégories C et B, les 2/3 des agents sont des agentes alors que chez les A+, la tendance est inversée (moins d'1/3 de femmes, plus de 2/3 d'hommes). Des carrières hachées essentiellement pour raisons familiales, des volumes de promotions internes en baisse alors que les femmes se tournent principalement vers elles pour dérouler leur carrière, des rémunérations inférieures à celles de leurs homologues masculins..., la DGFIP, à l'instar du reste de la Fonction publique, ne garantit pas une égalité de traitement. Et l'arrivée des lignes directrices de gestion relatives au parcours professionnel va encore compliquer l'évolution de la carrière des femmes qui souvent se consacrent à l'éducation des enfants avant de se présenter à un concours, une sélection ou une liste d'aptitude. Et malheureusement, le plan d'actions 2020-2022 de la DGFIP en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes ne présente pas de mesures permettant réellement d'avancer. Alors que le 25 novembre 2017, Emmanuel Macron avait annoncé en grandes pompes que l'égalité femmes-hommes était la grande cause du quinquennat, nous constatons qu'il n'en est rien et que peu de choses ont évolué sur ce sujet.

Dans ce contexte, la Direction Générale continue d'avancer sur les réformes en tous genres (NRP, Délocalisations, Fusions de service, déclinaison directionnelle des LDG mobilités, promotion...). Les annonces deviennent réalités et les agentes et les agents les vivent d'autant plus mal qu'elles se concrétisent dans un cadre d'organisations du travail inédit qui mixte télétravail et présentiel, et où les collectifs de travail sont mis à mal. Concernant la destruction de notre service public de proximité, où en sommes-nous sur la DRFIP 75 ? Où en sont les projets de délocalisations ? Pourrions-nous avoir, enfin, les projets ? Ou devons-nous attendre, les Groupes de Travail nationaux pour avoir des informations ? Comme celui qui s'est tenu hier concernant la «relocalisation des services liaisons rémunération » ou une annonce a été faite de la réaffectation de 15 500 payes de la DRFIP Paris vers Metz et Nanterre ! Et sur 80 emplois équivalent temps plein, 15 à 20 emplois seraient délocalisés. Peut-être aurez-vous Monsieur le président des choses à nous dire ou des annonces à nous faire ?

Concernant l'ordre du jour de ce CTL :

Concernant la fusion du centre de services partagés (CSP) et du service Facturier (SFACT)

Alors que les organisations syndicales de la DGFIP et de la DRFIP 75 demandent, depuis le début de la crise sanitaire, le report à minima, des réformes et en particulier des fusions de services, vous vous entêtez à les mettre en œuvre ! Nous en avons un nouvel exemple avec la création au 1^{er} avril du centre de gestion financière. Solidaires Finances Publiques face à cette énième fusion-crétion a plusieurs craintes.

Sans surprise, notre première crainte concerne la remise en cause du principe de séparation ordonnateur/comptable L'exécution de la dépense, tout comme le recouvrement des recettes, ainsi que la tenue de la comptabilité, doivent demeurer à la DGFIP. En effet, derrière les mutualisations, les fusions, la simplification ou

modernisation se cachent souvent des abandons de tâches, des suppressions d'emplois supplémentaires, des régressions de la qualité du service public et des dégradations de l'exercice des missions. Les Centres de Gestion Financière constituent des entités globales qui demain pourront quitter la DGFIP pour rejoindre les services de l'ordonnateur. Ces CGF concernent certes pour le moment les services des ministères de l'État. Mais qu'en sera-t-il quand vous étendrez cette organisation aux services facturiers dans le secteur public local comme vous le faites pour toutes les réformes des chaînes financières ? La question se pose d'autant plus que certains militent pour l'abandon du principe de séparation des fonctions, parce qu'ils considèrent que l'exécution de la dépense publique ne présente aucune spécificité.

Autre crainte pour Solidaires Finances Publiques, la surcharge de travail pour les collègues. Une fois encore nous constatons que cet aspect n'est pas du tout évoqué dans les documents transmis aux élu.es du personnel alors que l'on voit déjà de très nombreuses heures écrêtées malgré la prise d'une journée de récupération par un certain nombre de collègues. De plus, nous nous questionnons également sur les conséquences pour les collègues de la réorganisation du ministère de l'Intérieur. A ce jour, nous ne savons toujours pas quels services prescripteurs vont se créer, avec quels programmes ? Il y a un risque certain de point de blocage au 1^{er} avril et donc des conséquences importantes pour le nouveau service.

Même si nous pouvons entendre l'idée que cette fusion permettra d'enrichir le travail des collègues grâce à l'exécution de la dépense de A à Z, nous nous questionnons sur la possibilité de la création d'une culture commune dans cette période de crise sanitaire alors que de nombreuses et nombreux collègues sont en télétravail aujourd'hui.

Concernant le CGR : présentation des modalités de mise en œuvre de la relocalisation.

Que dire de cette fiche d'information qui n'est qu'une simple description de ce qu'à fait la direction parisienne pour accompagner les agentes et les agents concerné.es par la fermeture totale de leur service ? Pas grand-chose tellement elle nous semble être un satisfecit de la direction.

Nous vous rappellerons tout de même, la violence pour les agentes et les agents du CGR de cette décision unilatérale du déplacement géographique de leur mission et donc de la fermeture de leur service. Violence dans les choix que vous leur avez imposés et laissés : suivre la mission et déménager ou rester en les forçant à changer de métier.

Nous vous rappellerons tout de même, notre opposition totale à ce projet qui n'est qu'un subterfuge. Subterfuge de laisser croire via les délocalisations de nos missions à la prise en compte des besoins locaux et des aspirations des agentes et des agents. Subterfuge encore de laisser penser aux élu.es locaux et aux agent.es que les usagères et les usagers des métropoles auraient moins besoin de services publics de proximité que les autres. Subterfuge enfin de laisser croire que la venue d'une poignée de fonctionnaires et de leurs familles « revitalisera » les territoires en participant au développement de l'économie locale et en confortant les services publics existants notamment les écoles.

Concernant la mise en place de la structure gestion de soutien des entreprises

La crise sanitaire actuelle et les décisions gouvernementales pour soutenir les entreprises via de nombreuses aides en particulier le Fonds de Solidarité montrent, s'il en était besoin, l'utilité de nos missions et l'utilité des agent.es des finances publiques . Mais malgré cela, les suppressions d'emplois sont toujours aussi importantes aux finances publiques et en particulier à la DRFIP 75. Les suppressions d'emplois que nous subissons depuis des décennies ont mis à mal nos missions. Face à cela, que décide le gouvernement ? Arrêter les suppressions d'emplois ? Recruter massivement des fonctionnaires ? Appeler l'ensemble des listes complémentaires? Non au contraire, en 2021 ce sont 225 nouvelles suppressions d'emplois à Paris. Et dans les SIE parisiens qui aujourd'hui sont les plus sollicités pour le FDS, en 3 ans ce sont 39 suppressions d'emplois qui ont été effectuées. Pour répondre à la pénurie d'emplois, le gouvernement a donc décidé de recruter des contractuel.es. Sur Paris, ce sont donc 23 contractuel.les qui seront chargés des FDS. Vous indiquez dans votre fiche que « *le traitement de ces demandes nécessitant un niveau d'expertise élevé compte tenu de la complexité croissante du dispositif et des contrôles à réaliser.* » .C'est sans doute pour cela qu'on confie la tâche à des contractuel.les sans expérience et formés à la va-vite. Nous refusons la précarisation de notre administration et des ses agent.es. On le voit les besoins existent et sont réels pour mener à bien l'ensemble de nos missions, il faut donc recruter et donc ouvrir des places de concours.

Tout au long de ce CTL les élu.es et les expert.es de Solidaires Finances Publiques reviendront plus précisément sur chaque point à l'ordre du jour.